

Compte rendu du CHSCT départemental extraordinaire de Lot-et-Garonne du lundi 6 janvier 2022

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Patrice LEMOINE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Germain SOULARD, Chef de cabinet, conseiller de prévention départementale
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sylvie SALMOIRAGHI, professeur des écoles, FSU-SNUIPP
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES
M. Julien RENOM, CPE, FSU-SNES (visioconférence)
M. Jean-Luc SABY, professeur d'EPS, FSU-SNEP
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION (visioconférence)
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Yolaine LOUSTAU, chef d'établissement, UNSA éducation (visioconférence)
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU-SNUIPP (visioconférence)

Etaient excusés :

Représentants suppléants des personnels :

Mme Delphine D'AMBROSIO, professeure des écoles, FSU-SNUIPP

Représentants de l'administration :

Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat
Docteur Maguy MARRACO, médecin de prévention, rectorat

Etaient absents :

Représentants de l'administration :

Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière de prévention académique (visioconférence)
Mme Véronique ARRONDEAU, Responsable du service prévention et santé au travail,
Conseil départemental
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention

Représentants titulaires des personnels :

M. Denis DETIENNE, professeur d'EPS, FNEC-FP FO

Représentants suppléants des personnels :

M. Alain BROUSSE, PLP, UNSA-EDUCATION

Représentants de l'administration :

M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller de prévention académique
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h00 par Monsieur l'inspecteur d'académie.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Situation de la crise sanitaire COVID

Monsieur SABY lit une déclaration liminaire pour la FSU (annexe 1).

1. Situation de la crise sanitaire COVID

Monsieur le DASEN indique que le jeudi de la rentrée, 16 classes étaient non remplacées et souligne que la situation n'est pas si catastrophique qu'elle avait été annoncée pour cette rentrée. Il précise avoir écrit un courrier dimanche soir à partir des orientations du ministère pour faire passer le fait qu'en dépit de la crise, il faut rester calme et humain. Il ajoute que toutes les formations ont été annulées ou reportées, ce qui permet d'avoir plutôt un bon fonctionnement des écoles et des établissements, malgré la situation sanitaire qui s'aggrave. Il indique que ce jour, 25 classes sont fermées.

Madame SALMOIRAGHI indique que sur le terrain, le ressenti est différent et explique qu'il faut s'approprier le nouveau protocole, gérer les absences des collègues, rassurer les parents, les ATSEM : la situation est compliquée. Monsieur SAAMI ajoute également qu'il y a de plus en plus d'élèves absents dans le second degré et que cela va s'accroître dans les jours prochains.

Monsieur le DASEN entend ces problématiques et répond que la situation est tout sauf normale, que le fonctionnement est en mode dégradé tant sur le niveau scolaire que social et qu'il faut faire en sorte de maintenir les écoles ouvertes pour tenir une bonne organisation sociale. Il ajoute qu'il est d'accord concernant l'évolution des taux d'absences des élèves : il y a des problèmes de comportements opportunistes et une baisse de vigilance.

Monsieur SAAMI indique un manque important de moyens comme des capteurs de CO2 ou des purificateurs d'air afin de maintenir l'école ouverte et précise qu'à ce jour, les collèges n'ont toujours rien reçu du conseil départemental.

Monsieur le DASEN indique qu'un courrier va être envoyé à l'ensemble des maires concernant les capteurs de CO2 en lien avec la préfecture. Un premier courrier avait été transmis en amont aux chefs d'établissements et directeurs d'écoles à ce sujet.

Monsieur SOULARD rappelle que 84 capteurs de CO2 ont été commandés par le Conseil Départemental. Les premiers seront livrés dès la semaine prochaine. Pour le 1^{er} degré, les communes commencent à en acheter. Il donne l'exemple de la mairie de Marmande qui a déjà commencé les démarches.

Monsieur SABY demande si ce sont des capteurs mobiles. Monsieur l'inspecteur d'académie répond par l'affirmative.

Monsieur SAAMI indique que les masques en tissu donnés par l'Education Nationale ne sont pas assez protecteurs. Madame MENNAI rejoint Monsieur SAAMI en indiquant que les masques en tissu sont moins protecteurs que les masques chirurgicaux.

Monsieur le DASEN répond qu'actuellement, il est demandé aux enseignants de porter un masque, qu'il soit en tissu ou chirurgical. Le problème des masques FFP2 est qu'ils sont difficiles à porter sur une longue durée et particulièrement pour donner un cours.

Monsieur le DASEN explique qu'il a demandé aux IEN de renforcer l'accompagnement des directeurs. Madame SAUVIGNON demande ce qu'il entend par accompagnement. Il répond que les IEN doivent répondre le plus possible aux urgences et doivent planifier des visites d'école systématiques. Madame SALMOIRAGHI indique qu'il faut aller dans les écoles où il y a des problématiques COVID.

Monsieur DIA pense que ce nouveau protocole, la veille de la rentrée, a permis une rentrée moins catastrophique. Il a cependant peur pour les semaines à venir.

Monsieur PION rejoint Madame SALMOIRAGHI sur le ressenti du terrain. Il y a une satisfaction de revenir à l'école mais une grande inquiétude de la part des enseignants avec des données scientifiques qui montreraient que le vaccin est remis en question.

Monsieur le DASEN répond que son rôle est de faire en sorte que l'organisation tienne. Il considère que l'Education Nationale a une part à prendre dans la résolution de cette crise majeure. Si jamais notre système ne pouvait plus tenir d'ici quelques jours, il y aurait assurément des décisions au niveau national et des mesures seraient prises. (Fermetures de classes ou écoles).

Madame SALMOIRAGHI lit une fiche SST rédigée par la directrice de l'école de Vianne qui est en détresse et qui a eu comme seul retour de la circonscription que sa demande a été prise en compte. Pour elle, cette réponse n'est pas suffisante. Madame SAUVIGNON confirme qu'il y a plusieurs enseignants dans ce même cas. Monsieur le DASEN est d'accord sur le fait que la réponse est insuffisante. Il indique que des recrutements de contractuels remplaçants sont en cours avec 6 recrutements opérés en décembre et 5 personnes en poste à ce jour. Il rajoute qu'il est également possible de recruter des retraités même si ce sont des personnes à risque. Monsieur SAAMI trouve choquant d'en arriver à recruter des retraités et cela démontre bien selon lui une désorganisation. Monsieur le DASEN explique qu'il y a une crise de l'emploi qui touche particulièrement le Lot et Garonne et qu'il est difficile de recruter. Monsieur COUDERC demande ce qu'il en est des listes complémentaires. Monsieur le DASEN répond qu'il va se renseigner auprès de l'IEN A.

Madame SAUVIGNON demande si les écoles vont être fournies en autotests. Monsieur le DASEN répond que dans l'immédiat, c'est le stock de la DSDEN qui est distribué. Une demande a été faite au Rectorat pour un réassort.

Madame MENNAI ne comprend pas pourquoi il n'y a pas d'anticipation de cette crise. Monsieur le DASEN explique qu'il y a beaucoup de prises d'initiatives réalisées dans cette période de crise. Il prend l'exemple de la prise en charge des élèves qui ont des parents soignants alors que ce n'est pas prévu dans les textes. Il précise que la situation est beaucoup plus perturbée dans les autres départements. Le système est à la limite.

Monsieur COUDERC demande comment faire dans la situation où un élève n'aurait pas d'attestation sur l'honneur et l'école n'arriverait pas à joindre les parents. Monsieur l'inspecteur d'académie répond qu'on isole l'élève jusqu'à ce que les parents puissent le récupérer.

Monsieur le DASEN indique qu'on fait face à cette augmentation de cas positifs. Les chiffres donnés sont globalement justes. Il rajoute qu'il va voir comment aider d'avantage les directeurs d'écoles.

Monsieur SABY énonce les avis :

➤ **Avis n°1 : les masques**

Les membres du CHSCTD font aujourd'hui le constat que tous les protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement ne montrent pas leur efficacité, car ils ne résistent pas aux différentes vagues de la Covid. Force est de constater que les mesures de protection et de prévention des personnels demeurent très insuffisantes. De plus, avec la vague Omicron, dont le taux d'incidence vise particulièrement les établissements scolaires, l'employeur compte toujours sur la distribution de masques, sorte de morceau de tissu qui offre une protection toute relative interdite d'usage dans les hôpitaux.

En conséquence, le CHSCTD demande à son président, la fourniture de masques chirurgicaux (FFP2) à tous les personnels, afin qu'ils bénéficient d'une protection efficace face à l'arrivée de variants plus contagieux.

➤ **Avis n°2 : les autotests :**

Au vu de la situation sanitaire dans les établissements du Lot et Garonne depuis la rentrée du 3 janvier 2022, les membres du CHSCTD estiment que les mesures de prévention des agents sont très insuffisantes. En conséquence, le CHSCTD demande à son président, la mise à disposition d'un autotest par jour et par agent.

➤ **Avis n°3 : Aération des classes :**

Depuis 2 ans, M. Blanquer a fait l'annonce d'installation de capteurs de CO2 dans les classes. Dans certains locaux à l'aération impossible, des purificateurs d'air doivent être installés. Actuellement, les membres du CHSCTD constatent l'absence de capteurs CO2 et de purificateurs d'air dans les classes.

En conséquence, le CHSCTD demande à son président, que tous les établissements scolaires du département soient équipés de capteur de CO2 dans les salles de classe et de purificateurs d'air dans les salles où l'aération est impossible.

➤ **Avis n°4 : Prise en charge des contrôles des tests par l'administration**

Suite à la mise en place du protocole sanitaire actuel, les enseignants du premier degré doivent eux-mêmes contrôler les tests des élèves « positifs » et « cas contacts » COVID à J0, J +2 et J+4. Cela entraîne chez les enseignants une altération significative de leurs conditions de travail, une impossibilité évidente de ne pas pouvoir exercer leur métier d'enseignant et évidemment, une tâche de contrôle qui est souvent lourde de conséquence dans le relationnel avec les parents. Il nous semble évident que ce travail ne peut être assumé par le personnel enseignant mais bien par l'administration dont le premier rôle est d'assurer la protection du personnel. Nous rappelons que chaque circonscription dispose d'un assistant de prévention. En conséquence, nous demandons au président du CHSCTD que les vérifications des tests et des attestations sur l'honneur puissent être effectuées par l'équipe de circonscription.

➤ **Avis n°5 : Moyen de remplacement :**

Les membres du CHSCTD constatent le manque de moyens de remplacement dans notre département. Les absences ne sont pas remplacées. Cela s'ajoute à un climat de travail anxieux et à une charge accrue de travail en lien avec cette crise sanitaire. Les moyens de remplacement dans chacune des catégories professionnelles de l'Education Nationale sont insuffisants : enseignants, CPE, surveillants, AESH, personnels médico-sociaux, agents administratifs et d'entretien.

En conséquence, le CHSCTD demande à son président, le recrutement immédiat de personnels de toutes les catégories afin de garantir la santé et la sécurité de tous les personnels.

➤ **Avis n°6 : Directeur :**

Suite aux consignes sanitaires demandées depuis la rentrée du 3 janvier 2022, à la suite d'un cas confirmé de COVID dans une école, le CHSCT constate que les directeurs sont contraints de faire appliquer un protocole en ayant en charge à la fois cette gestion de crise et leur classe.

En conséquence le CHSCT demande à son président que le directeur soit immédiatement remplacé pour la bonne gestion de la crise. Un directeur ne pouvant être à la fois en responsabilité de classe et en gestion de la crise du COVID de l'école lors d'un cas positif.

VOTE : 8 : POUR 0 : CONTRE 0 : ABSENT

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur l'inspecteur d'académie** propose de lever la séance à 12h35.

Le président de séance,



Patrice LEMOINE